



DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

Commission sportive

Pv du 26 octobre 2017

Présidence : Yves Sizun

Membres présents : Laurent Abgrall, Guillaume Dem, Marc Gilles, Claude Gonnin, René Inizan, Michel Madec, Jean Yves Le Droff, Séverine Leroux-Cras, Jean Pierre Séné.

Membres excusés :

Forfaits :

Date Match	division	Club recevant	club visiteur	Forfait de :	Amende
8-oct.-17	Coupe du district	Braspars Us 1	Chateaulin Fc 2	Braspars Us 1	20,00 €
	Coupe du district	Lopérec Sp 1	Quéménéven Us 1	Quéménéven Us 1	20,00 €
	Challenge 29 B	Plonevevez du Faou 2	Plomodiern Gmh 2	Plonevevez du Faou 2	- €
	Challenge 29 B	Poullaouen Us 2	Chateaulin Fc 3	Chateaulin Fc 3	- €
	Challenge 29 G	Bénodet Fco 3	Fouesnant Us 3	Bénodet Fco 3	- €
	Challenge 29 K	Ploneour Fc 3	Poullan Asg 2	Poullan Asg 2	- €
	Challenge 29 AD	Plouider G. 2	Plougoulm C. 2	Plougoulm C. 2	- €
	Challenge 29 AD	Roscoff P.Rosko 2	Plouescat Sp 2	Roscoff P.Rosko 2	- €
	Challenge 29 T	Plouguin Gst Magan 2	Plouzané Ac 4	Plouzané Ac 4	- €
	Challenge 29 S	St Pabu Avel Mor 2	Guissény Es 2	Guissény Es 2	- €
	Challenge 29 Q	Iampaul Fc 2	Milizac Sp 3	Iampaul Fc 2	- €
3-sept.-17	D3 B	Brest Sc II 2	Guipavas Coataudon Al 3	Brest Sc II 2	20,00 €
17/09/2017	D3 B	Brest Plambézellec Pl 1	Brest Sc II 2	Brest Sc II 2	20,00 €
17/09/2017	D3 C	Brest Asb 4	Brest St Laurent Es 3	Brest Asb 4	20,00 €
01/10/2017	D4 N	Iandi Fc 4	Guimiliau Uus	Iandi Fc 4	- €
24/09/2017	Challenge 29 P	Brest Sc II 2	Kenilis Hermine 2	Brest Sc II 2	- €
10-sept.-17	Challenge 29 P	Ploumoger As 2	Brest Sc II 2	Brest Sc II 2	- €
10-sept.-17	Challenge 29 S	Treglounou Asab 2	Saint Pabu Av 2	Saint Pabu Av 2	- €
10/09/2017	Challenge 29 T	Plouzané Acf 4	Brest As Cavale 2	Plouzané Acf 4	- €
10/09/2017	Challenge 29 S	Plouguin Gstmagan 2	Plouzané Acf 4	Plouzané Acf 4	- €
10/09/2017	Challenge 29 AD	Plougoulm Cadets 2	Roscoff P.Rosko 2	Plougoulm Cadets 2	- €
24/09/2017	Challenge 29 AD	Roscoff P.Rosko 2	Plouider G. 2	Plouider G. 2	- €
15/10/2017	D3 A	Plouzané Acf 4	Manche Atlantique Es 1	Plouzané Acf 4	20,00 €
	D3 I	Ploneour Fc 3	Combrit Ste Marine Fc 2	Combrit Ste Marine Fc 2	20,00 €
	D3 K	Goulien Sp 1	Pont Croix St 1	Pont Croix St 1	20,00 €
	D4 C	Bénodet Fco 3	Hermine Concarneau	Bénodet Fco 3	- €
	D4 D	Trégourez Z. 2	Coray G. 3	Coray G. 3	- €
	D4 E	Tréogat Ms 2	Ile Tudy Us 2	Ile Tudy Us 2	- €
	D4	Mahalon-Confort Es 3	Ploneis Es 3	Ploneis Es 3	- €
	D4 G	Saint Nic Sp 2	Kerlaz Sp 2	Kerlaz Sp 2	- €
	D4 H	Pluguffan Us 3	Quimper Eafc 3	Pluguffan Us 3	- €
	D4 M	Lanhouar. - Plounevez Fc 3	Côtes des Légendes Fc 3	Côtes des Légendes Fc 3	- €

La commission enregistre, homologue ces forfaits occasionnels et débite les clubs d'une amende de 20 euros, pour les matchs de D3, conformément aux dispositions financières du district de football du Finistère, les clubs ayant établi une feuille de match ou déclarer leur forfait par l'intermédiaire de leur messagerie officielle.

2. Courriers clubs :

- **Email du club ES Locmaria demandant d'inverser le match Brest Asc Mahoraise - Us Plougonvelin du 17 décembre, terrain indisponible le 20 mai.**

-
Le club demandeur doit avoir l'accord de son adversaire avant de faire la demande au district.

3. Championnat :

Match de D4 B - Le Trévoux C.2 - Us Querrien 2 du 01 octobre 2017 :

Feuille de match informatique non clôturée.

Le club de l'Us Querrien n'a pas répondu aux emails du district demandant de confirmer le score, la commission donne match perdu par pénalité à l'équipe Us Querrien 2.

C. Le Trévoux 2	3 buts	3 points
Us Querrien 2	0 but	- 1 point.

4. Litiges - réserves :

Match de D2 K- Us Crozon 1 - Fc Chateaulin 3 du 15 octobre 2017 :

Réserves d'avant match du capitaine de l'équipe Us Crozon 1 intitulées ci-dessous :

« Je soussigné(e) GOURLAY, CHRISTOPHER, 2543570768 Capitaine du club U.S. CROZON MORGAT formule des réserves pour le motif suivant : Réserve sur la participation et qualification à ce match de l'ensemble des joueurs de Chateaulin susceptibles d'avoir évolué en équipe supérieure lors de la dernière rencontre officielle disputée par celle-ci, l'équipe B de Chateaulin ne jouant pas ce week-end ».

Après contrôle de la feuille de championnat D1 F As Camaret 1 - Fc Chateaulin 2 du 01 octobre, la commission dit tous les joueurs qualifiés pour ladite rencontre, homologue le résultat acquis sur le terrain et débite le club de l'Us Crozon-Morgat d'un droit de confirmation de réserves de 30 euros conformément à l'article 92.1 des règlements de la Ligue de Bretagne.

La présente décision est susceptible d'appel, en 2ème instance, devant la commission d'appel du District du Finistère, dans un délai de 07 jours conformément à l'article 94 des règlements de Ligue De Bretagne.

Match de D1 A - Brest Asb 2 - Plouarzel Esa 1 du 15 octobre 2017 :

Réclamation d'après du capitaine de l'équipe Brest Asb 2 intitulées ci-dessous :

« Réserve posé par le capitaine de l'ASB Brest sur la qualification d'un joueur de l'ESA PLOUARZEL. N°7 Kevin DILLASSER Licence 2 545 491 806 aurait dû être suspendu pour cette rencontre : carton rouge reçu en Coupe du Conseil Départemental le 8/10/2017 ».

Après consultation auprès de la commission de discipline qui a interrogé l'arbitre de rencontre, le joueur Kevin Dilasser a reçu seulement un carton jaune.

Par conséquent, la commission dit que le joueur pouvait participer à la rencontre et homologue le résultat acquis sur le terrain.

La présente décision est susceptible d'appel, en 2ème instance, devant la commission d'appel du District du Finistère, dans un délai de 07 jours conformément à l'article 94 des règlements de Ligue De Bretagne.

❑ **Match de D4 F – Goulien Sp 2 – Pouldergat Sp 1 du 15 octobre 2017 :**

Réclamation d'après match du capitaine de l'équipe de Goulien Sp 2, Joël Briand intitulée ci-dessous :

« Onze joueurs inscrits sur la feuille de match et quatorze joueurs ont participé au match ».

Après audition du : Monsieur Sébastien Kersaudy, arbitre de la rencontre.
Monsieur Joël Briand, capitaine de Goulien Sp 2.
Madame Maryvonne Goragner, Secrétaire de Goulien Sp.
Monsieur Philippe Le Bars président de Pouldergat Sp.

Monsieur Philippe le Bars reconnaît que 14 joueurs dont 4 non inscrits sur la feuille de match ont bien participé à ladite rencontre.

La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de Pouldergat 1 et débite Pouldergat Sp d'une amende 40 euros (10 euros par lice manquante) conformément à l'article 64.7 des règlements de la Ligue de Bretagne.

Goulien Sp 2	3 buts	3 points
Pouldergat Sp 1	0 but	- 1 point.

La présente décision est susceptible d'appel, en 2^{ème} instance, devant la commission d'appel du District du Finistère, dans un délai de 07 jours conformément à l'article 94 des règlements de Ligue De Bretagne.

5- **Tirage coupes :**

- **Coupe de Bretagne** : 17 matchs.
- **Coupe du Conseil Départemental** : 36 matchs.
- **Coupe du District** : 49 matchs.

Le secrétaire

Le président du district

Le président Délégué

Le président

Guillaume DEM

Alain LE FLOCH

André Toulemont

Yves Sizun

Siège social : 241 rue du Général Paulet – 29200 BREST - tél : 02.98.47.62.47 – secretariat@foot29.fff.fr

Siège social : 241 rue du Général Paulet – 29200 BREST - tél : 02.98.47.62.47 – secretariat@foot29.fff.fr